



RÈGLEMENT DU CLUB ACTIONNAIRES DU GROUPE ADP

Objet :

Le Club Actionnaires du Groupe ADP a pour objet de favoriser la connaissance, par les actionnaires du Groupe ADP, de la vie de leur entreprise.

Pour cela, il met à leur disposition, dans le respect de l'égalité de traitement des actionnaires, un certain nombre d'informations et organise à leur intention des manifestations permettant de mieux connaître l'entreprise, son activité, ses métiers. Le Club propose en effet des réunions d'information en région, des sessions de formation à la bourse et l'envoi régulier, par poste ou par mail, d'une lettre d'information de l'Actionnaire.

Le Groupe ADP se réserve le droit de modifier à tout moment le règlement, les services et les conditions d'adhésion. Toutes ces modifications seront portées à la connaissance des adhérents sur le site internet www.parisaeroport.fr, dans l'espace dédié aux actionnaires et également disponibles sur le **N° Vert 0 800 101 800** ou par tout autre moyen.

L'ensemble des documents liés au Club Actionnaires seront disponibles en langue française.

Modalités d'adhésion et de participation au Club :

Toute personne physique peut devenir membre du Club Actionnaires Groupe ADP, si elle répond à l'une ou l'autre des conditions suivantes:

- détenir au moins 50 actions au porteur,
- être inscrit au nominatif sans contrainte d'un nombre minimal d'actions.

L'adhésion au Club est facultative et gratuite. Elle prend effet à la date de réception du formulaire d'inscription dûment complété et est valable tant que le membre répond aux conditions d'éligibilité décrites ci-dessus ou n'a pas demandé sa radiation. Un mineur non émancipé qui remplit les conditions d'adhésion ci-dessus, peut adhérer au Club Actionnaires sous réserve de l'autorisation de ses administrateurs légaux ou de son tuteur légal.

Les actions détenues en indivision donnent droit à une seule demande d'adhésion. Seul le représentant de l'indivision, personne physique, peut bénéficier des services du Club Actionnaires.

Un numéro de membre est attribué à chaque adhérent. Il doit être conservé afin d'être communiqué par le membre chaque fois qu'il souhaite participer à une manifestation organisée par le Club Actionnaires. Le numéro est incessible et ne peut être utilisé que par son détenteur.

Lorsque le membre souhaite renoncer à son adhésion ou s'il ne remplit plus les conditions d'éligibilité, il en informe le Groupe ADP :

- par courrier adressé au Service Actionnaires, Groupe ADP – Service Actionnaires- 1 rue de France – BP 81007 – 95931 Roissy Charles de Gaulle Cedex France
- par message électronique adressé à guillaume.maczkowiak@adp.fr
- ou en appelant le N° Vert 0 800 101 800
- Il perd ainsi sa qualité de membre et ne peut plus bénéficier des services proposés par le Club.

De son côté, le Groupe ADP peut procéder de sa propre initiative à la radiation d'un membre qui ne remplirait plus les conditions d'éligibilité.

Services du Club Actionnaires du Groupe ADP :

Le Groupe ADP organise pour les adhérents du Club Actionnaires :

- Des réunions d'actionnaires en région qui permettent de prendre connaissance du schéma économique de l'entreprise, de sa stratégie et de faire connaître les métiers du groupe.
- Des sessions de formation à la bourse permettant de mieux appréhender les phénomènes boursiers.

Le nombre de places offertes lors de chaque manifestation pourra être limité en fonction des normes de sécurité à respecter.

L'information sur le programme de ces événements ainsi que les conditions d'accès sera disponible sur le site [www. parisaeroport.fr](http://www.parisaeroport.fr), dans l'espace dédié aux actionnaires ou sur simple appel au N° Vert 0 800 101 800.

Le Groupe ADP se réserve la possibilité de fixer au cas par cas les modalités d'attribution des places en retenant comme critères l'ordre d'arrivée des inscriptions.

D'autres règles de priorité prenant en compte la satisfaction des actionnaires n'ayant jamais participé à un événement organisé par le Club ou encore la proximité géographique avec le lieu de l'événement pourront également être retenus.

Un événement pourra être annulé jusqu'au dernier moment par le Groupe ADP, qui en avertira les participants inscrits via le site internet ou par tout autre moyen, sans qu'aucun dédommagement ne puisse être demandé.

Droit d'accès et de rectification par les membres du Club des informations les concernant :

Les informations personnelles recueillies par le Groupe ADP dans le formulaire d'adhésion sont nécessaires pour enregistrer la demande d'adhésion et faire profiter des services offerts aux membres du Club Actionnaires ainsi que des invitations aux réunions et manifestations organisées par le Club.

Elles pourront faire l'objet de traitements informatisés, principalement pour les finalités suivantes : connaissance de l'actionnaire, gestion de la relation avec l'actionnaire, animation du club, envoi d'invitations.

En outre, les membres du Club autorisent expressément le Groupe ADP à communiquer les données les concernant et leurs mises à jour éventuelles aux tiers suivants :

- entités du Groupe contribuant à l'organisation d'un événement du Club,
- entités commerciales dans le cadre d'offres de services qui pourraient être proposées,
- sous-traitants éventuels, et ce pour les seuls besoins des travaux de sous-traitance confiés.

Conformément à la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978, les membres du Club bénéficient d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données les concernant.

Afin d'exercer ce droit, il convient de s'adresser à :

Groupe ADP – Service Actionnaires- 1 rue de France – BP 81007 – 95931Roissy Charles de Gaulle Cedex France

Rappel

CARACTERISTIQUES DU CLUB

- Inscription gratuite et facultative
- Fait l'objet d'une adhésion
- Seuil de 50 actions (déclaration du nombre d'actions au moment de l'adhésion)